Valable du 1er juillet au 30 septembre 2018

Bulletin trimestriel d'information 18-02 du 2ème trimestre 2018

INVESTMENT MANAGEMENT



PROFIL DE LA SCPI

CAPITAL STATUTAIRE AU 31/12/2017	36 912 015 €

NOMBRE DE PARTS	241 255	
AU 31/12/2017	Z41 ZJU	J

NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 30/06/2018	1922
 AU 31/12/2017	1922

VALEUR VÉNALE	
DES IMMEUBLES*	70,5 M€
AU 31/12/2017	7 U,U IVIT

* Valeur vénale des immeubles détenus directement et indirectement.

NOMBRE D'IMMEUBLES	30
AU 30/06/2018	JU

NOMBRE DE LOCATAIRES	٨.
AU 30/06/2018	4.

SURFACE TOTALE	
DU PATRIMOINE	31 319 m
AU 31/12/2017	ווו טוט וט

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE**

(AU 30/06/2018)

** En % des valeurs vénales au 31/12/2017, corrigées des acquisitions et cessions 2018, participations incluses.



PARIS	38,6 %
RÉGION PARISIENNE	25,4 %
AUTRES RÉGIONS	360%

RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIF**

(AU 30/06/2018)

BUREAUX	49,9 %
LOCAUX COMMERCIAUX	47,0 %

LOCAUX D'ACTIVITÉ



L'ASSEMBLÉE **GÉNÉRAIF ANNIIFIIF**

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2018 a pu valablement délibérer sur les résolutions à caractère ordinaire, avec un quorum de 46,79%. L'ensemble des résolutions à caractère ordinaire a été adopté.

Cependant, l'Assemblée Générale Extraordinaire nécessitant un quorum de 50% n'a pas pu valablement délibérer.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire, en seconde lecture, s'est réunie le 28 juin. L'ensemble des résolutions à caractère extraordinaire a été adopté.

Pour mémoire, la composition du Conseil de surveillance est la suivante :

- Président
- Gabriel SCHREIBER
- Vice-Présidente Sylvie BOYER NARDON
- Membres

Daniel DAVRON
François FERRUS
Olivier GIORGETTA
Thierry OUDIN
Jean-Paul STAUB
Martine VINCENT

Monceau Retraite et Épargne, représentée par Marc BILLAUD



Actif de 709 m² de bureaux loué à un mono-locataire, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, dont le départ est prévu pour début 2019. Des études sont actuellement en cours afin de définir la meilleure stratégie de valorisation de cet actif pour la SCPI.



E-CONVOCATION

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Soprorente dont la 2ème lecture s'est tenue le 28 juin 2018, la possibilité de voter par voie éléctronique a été approuvée. Dès les prochaines assemblées, les associés qui auront choisi ce moyen d'expression pourront être convoqués et voter aux assemblées générales par voie éléctronique. Ils seront prochainement consultés individuellement par la Société de Gestion pour recueillir leur autorisation.



Connectez-vous à votre espace associé pour suivre vos participations ou pour toutes autres informations :

www.reim.bnpparibas.fr

PRINCIPAUX **Indicateurs**

DISTRIBUTION

(2èME ACOMPTE TRIMESTRIEL)

3.60 €/PAR1

ODÎ PRÉVISION DE

DISTRIBUTION 2018
ENTRE 14.00 ET 15.00 €/PART

TOF ASPIM AU 30/06/2018

€

DERNIER PRIX D'EXÉCUTION DE LA PART AU 29/06/2018

306,00€

=

VALEUR VÉNALE* DES IMMEUBLESPAR PART AU 31/12/2017

292,04€

I A VIF DF LA SCPI

■ Dispense de prélèvements

Prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu effectué sur les intérêts et les dividendes ou revenus assimilés avant leur versement et sauf demande de dispense.

Deux cas de dispense sont prévus par la loi :

- Pour les intérêts : un revenu fiscal de référence pour 2017 inférieur à 25 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 50 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune.
- Pour les dividendes ou revenus assimilés : un revenu fiscal de référence pour 2017 inférieur à 50 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 75 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune.
 Ces prélèvements ne sont pas libératoires de l'impôt sur le revenu; vous devez déclarer l'ensemble de

ces pretevements ne sont pas toeratoires de l'impôt sur le revenu , vous devez dectarer l'ensemble de ces produits au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette règle s'applique aux intérêts de produits financiers et des revenus de valeurs mobilières de vos SCPI qui font l'objet d'un prélèvement à la source, en même temps que les prélèvements sociaux.

Un modèle de dispense standard est disponible sur le site $\underline{www.reim.bnpparibas.fr}$ onglet « documentation » ou sur appel au 01 55 65 20 01 (choix 2).

Les associés concernés, pour 2019, par les cas de dispense prévus par la loi devront retourner le document avant le <u>30 novembre 2018</u> à l'adresse suivante : BNP Paribas REIM France / Direction clients – 167, quai de la bataille de Stalingrad – 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex.

ACTUALITÉ IMMOBILIÈRE

TRIMESTRE

Activité locative du trimestre



LIBÉRATIONSpour un total des loyers de

69 K€



■ Taux d'occupation financier



Locaux loués : 95,6%

TOF «ASPIM» 94,6%
 Locaux loués en franchises de loyers 1,0%
 Locaux vacants: 4.4%

Locaux vacants en travaux
 ou sous promesse de vente 0,0%
 Locaux disponibles à la location 4,4%

|\\

TOF «ASPIM» EN AUGMENTATION COMPARÉ AU 1T 2018

+1,9 POINT

Rappel: au 31/03/2018, le TOF «ASPIM» était de 92,7% et le TOF «BRUT» de 95,0%.

■ Situation locative

Au 2ème trimestre 2018, le taux d'occupation financier « ASPIM » (les locaux sous franchises de loyer sont considérés comme vacants) s'élève à 94,6%, en hausse par rapport au trimestre précédent où il s'établissait à 92,7%

Cette hausse de près de 2 points s'explique principalement par la diminution de la part des franchises de loyer qui représentent 1,0% des loyers potentiels ce trimestre (contre 2,3% au trimestre précédent) et par l'effet plein, sur le trimestre, du nouveau bail de la CAF 93 à Noisy-le-Grand signé fin mars 2018.

Acquisition et cession

Aucune acquisition ni cession n'a été réalisée au cours du trimestre.

DISTRIBUTION (POUR UNE PART DE PLEINE JOUISSANCE)

DATE DE PAIEMENT

ACOMPTE DU 2^{èME} TRIMESTRE 2018, PAR PART

- » Dont revenus de produits financiers
- » Dont revenus de valeurs mobilières
- » Prélèvements sociaux sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (17,2%)
- » Prélèvement obligatoire à la source sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (12,8%) à titre d'acompte sur l'IR¹





Distribution 2017: 14,50€

Prévision de Distribution 2018 entre 14,00€ et 15,00€

- 1 Sauf cas de dispense iustifié.
- ² Montants des plus-values versées dans les conditions décidées à l'assemblée du 12 juin 2017.

LE MARCHÉ **DES PARTS**

■ Indicateurs du trimestre



PRIX D'EXECUTION MOYEN NET VENDEUR 305,00 €/PAR

25/07/2018

3,60€



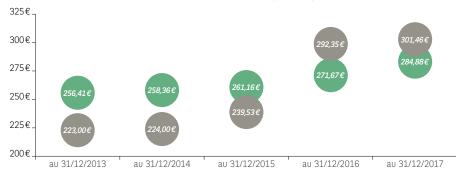


NOMBRE DE PARTS INSCRITES À LA VENTE AU 30/06/2018

141 soit 0.06 % (EN % DU NB TOTAL DE PARTS)

■ Indicateurs historiques

Évolution de la valeur de réalisation et du prix d'exécution (par part)



- Évolution de la valeur de réalisation par part
- Évolution du prix d'exécution par part (prix net vendeur)

Taux de rendement interne au 31/12/2017

TRI 5 ans TRI 10 ans 8 58% 8.85%

Le taux de rendement interne (TRI) est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette de placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent)

FONCTIONNEMENT DU **MARCHE DES PARTS**

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur www.reim.bnpparibas.fr et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.



2 - ENVOI DU MANDAT

À votre conseiller bancaire distributeur ou la Société de Gestion 167, quai de la bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex

4 - CONTRÔLE ET INSCRIPTION AU CARNET D'ORDRES

Des ordres validés par la Société de Gestion selon les conditions mentionnées sur les mandats

6 - PUBLICATION DU PRIX D'ÉXÉCUTION

et du nombre de parts échangées sur le site www.reim.bnpparibas.fr ou au 01 55 65 20 01 (choix 2) dès le jour de la confrontation

8 - DÉCLARATIONS AU TRÉSOR PUBLIC INFORMATION DES DONNEURS D'ORDRE

Paiement des droits et impôts information des acquéreurs et paiement aux vendeurs.

Fixation du prix d'exécution

Fréquence : Dernier jour ouvré de chaque mois à 12h Prochaines dates : 31/07 - 31/08 - 28/09 - 31/10

les ordres doivent être recus et validés au plus tard la veille,

Règles de jouissance

Dans le cas d'un achat au cours des deux premiers mois du trimestre civil, l'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du trimestre. Dans le cas d'un achat au cours du 3ème mois, c'est le vendeur qui conserve la jouissance des parts sur la totalité du trimestre.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la Société de Gestion (www.reim.bnpparibas.fr) ou appeler le 01 55 65 20 01 (choix 2).

Soprorente, Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe - Visa de l'AMF à la note d'information : SCPI n°09-05 en date du 3 mars 2009 mise à jour en juillet 2014.

Société de Gestion BNP Paribas REIM France - Visa AMF n° GP-070000031 du 1er juillet 2007

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société de Gestion dispose des fonds propres suffisants, y compris pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité professionnelle. Les fonctions de gestion financière et/ou des risques assumées par la Société de Gestion et/ou les fonctions de garde et conservation des actifs de la SCPI assumées par le dépositaire n'ont pas été déléguées. 167, quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone : 01 55 65 20 01 (choix 2) - Fax : 01 46 42 72 54 - Site web : www.reim.bnpparibas.fr - Messagerie : reim-bnpparibas@realestate.bnpparibas



tintabule - juillet 2018 10-31-1188 | Mise en page : PEFC